



enummoo-siv\yl.zsistrunq.www\l:zqtdl

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 février 2024

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 8 février 2024 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absents ou excusés : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande si les élus acceptent d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif au bail à ferme liant la Commune à Monsieur Anthony NORBERT. Les élus acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal.

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements ayant fait l'objet de dépenses de prestations énergétiques et des logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique

Suite à une information de la Direction générale des Finances publiques, Monsieur le Maire expose qu'il est possible pour le Conseil municipal de statuer sur le dispositif d'exonération de la part communale de la taxe foncière bâtie dans les conditions des articles 1383-0 B et 1383-0 B Bis du Code général des impôts issu de l'article 143 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Ce dispositif a pour but d'accompagner les propriétaires engagés dans la réalisation de travaux de performance énergétique et d'apporter une réponse locale aux enjeux de transition énergétique.

Le taux de l'exonération s'établit selon la décision des élus entre 50 % et 100 % de la taxe foncière pour les propriétaires de logement soit achevés depuis plus de dix ans, soit neufs et satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale.

La discussion porte sur l'impact financier de cette mesure pour la Commune. Il est rappelé que le produit des différentes taxes perçues par la Commune s'élève en 2023 à 263 114 €. Cependant, la Commune reverse plus de 95 000 euros dans le cadre du fonds national de garantie des ressources et 244 000 € suite à l'application du coefficient correcteur issu de la réforme de la taxe d'habitation voulue par l'Etat. Depuis 2021, le produit de la fiscalité communale est négatif puisque la Commune reverse plus qu'elle ne perçoit et le mécanisme est devenu extrêmement complexe.

Monsieur le Maire considère que statuer sur cette exonération est avant tout une décision politique qui engagera financièrement la Commune pour aider à la transition énergétique.

Messieurs Robert FRAYSSINES et Michel DE RANCOURT expliquent que l'Etat aide à l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements par le biais de divers mécanismes tels que la Prim Renov' etc. Ils estiment que l'exonération ferait supporter à l'ensemble des concitoyens la perte de recettes générées par les quelques personnes qui pourraient être en capacité de rénover les logements.

Les membres du Conseil votent sur l'exonération de la taxe foncière bâtie dans le cadre de la réalisation de travaux énergétiques :

Nombre de Voix CONTRE : 9 (Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT sur consigne de vote, Rober FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON sur consigne de vote, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO)

Nombre d'abstention : 0

Nombre de Voix POUR : 1 (Jean-Luc VERRIER)

2°) RH : Don de jours de congés

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de permettre aux agents de renoncer, s'ils le souhaitent, aux jours de congés acquis et non pris pour qu'un autre de leur collègue puisse en bénéficier afin de gérer une situation difficile telle qu'être présent auprès d'un enfant ou d'un proche atteint d'une perte d'autonomie, d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, ou en cas de décès.

Le don de jour est un mécanisme de solidarité entre agents qui n'a aucun impact financier supplémentaire pour la collectivité.

La délibération est votée à l'unanimité.

3°) Plan communal de sauvegarde « PCS »

Depuis la délibération du 22 mai 2023 prescrivant l'élaboration du plan communal de sauvegarde, le projet de PCS a été établi par la Commission en charge et validé par les services de sécurité civile de l'Etat.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel DE RANCOURT qui présente le projet de PCS et les points de vigilance des risques sur certains secteurs de la Commune, en particulier concernant le pont de chemin fer en bas de la route de la Vière, qui ne permet pas d'accès aux engins de secours par le bas si cela devenait nécessaire.

Le plan communal de sauvegarde sera mis à jour au moins une fois par an et un exercice de test en réel sera réalisé.

Le plan communal de sauvegarde est approuvé à l'unanimité.

Les élus remercient Monsieur Michel DE RANCOURT et les membres de la commission pour le travail réalisé sur le PCS.

4°) Marché de rénovation du réseau d'eau potable : modification du montant du marché

Monsieur le Maire rappelle que le 31 mars 2022, le Conseil a attribué le marché de rénovation du réseau d'eau potable, incluant diverses prestations supplémentaires éventuelles dont DECI et réseaux secs, à l'entreprise AMCV pour un montant total de 687 711,60 € HT.

Un 1^{er} avenant a été signé avec l'entreprise pour un montant de 29 103,40 € HT afin de remplacer une canalisation vétuste et fuyarde dans le quartier de l'Adroit et de déplacer un regard réducteur d'eau aux Blancs.

Suite à la découverte en cours de travaux :

- du parcours des conduites aux Blanchons qui nécessitent leur dévoiement,
- d'une différence de diamètre d'une des conduites à remplacer route de Chabrières

et afin de poursuivre les travaux prévus sur le secteur des Saïgnas, un nouvel avenant est proposé pour un montant de 38 558,60 € HT soit une augmentation du coût du marché de 9,83 %.

Le montant du marché s'établirait tel que suit :

- Montant HT : 755 373,60 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 906 448,32 €

Monsieur le Maire informe que les membres de la Commission d'appel d'offres, de finances, des travaux et de l'urbanisme se sont réunis le 5 février 2024 et ont émis un avis favorable à l'avenant et au nouveau montant du marché.

La délibération est votée à l'unanimité.

5°) Convention bail à ferme avec Monsieur Anthony NORBERT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a approuvé le 6 juillet 2023, la signature d'un nouveau bail à ferme avec Monsieur Anthony NORBERT sur les mêmes parcelles exploitées antérieurement par Madame Elisabeth DOUSSOT pour un montant de redevance annuelle de 600 euros révisable annuellement selon l'indice national des fermages constaté par le Préfet des Hautes-Alpes.

Monsieur NORBERT souhaite intégrer au bail une partie de la parcelle B 167 dite « Pré Lafont » située aux Clots dont 7 100 m² peuvent être exploités.

Les élus apprennent que, historiquement, les parcelles communales non cultivables n'étaient pas soumises à redevance. Certaines sont, depuis, devenues cultivables par l'enrichissement des terres par les agriculteurs, d'autres ne le sont toujours pas, il existe plusieurs situations différentes selon les circonstances historiques. Un état des lieux des parcelles communales exploitées a commencé, il doit être actualisé.

Les élus posent le principe d'intégrer la parcelle B 167 au bail en cours sans augmentation du loyer à ferme, au regard de la possibilité pour la Commune de pouvoir reprendre cette parcelle à tout moment sous réserve de respecter un préavis et sans devoir de contrepartie financière pour éviction ou autre à Monsieur Anthony NORBERT.

La délibération est votée à l'unanimité.

B – INFORMATIONS AU CONSEIL :

1- Convention en vue de limiter la population féline errante sur le territoire communal

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été interpellé sur la problématique des chats errants suite à un différend entre administrés. La Commune a mené en 2020 une campagne de stérilisation des chats errants. Une association se propose de capturer les chats, de les faire stériliser avant de les relâcher ou s'ils sont porteurs de maladies, de les euthanasier. Les actes vétérinaires sont réalisés par la clinique vétérinaire d'Embrun.

La Commune doit cependant prendre contact avec une autre association plus proche avant de finaliser la convention.

2- Projet de logements insolites

Monsieur le Maire rappelle avoir présenté ce projet lors du dernier conseil. Le porteur de projet souhaite cependant connaître la position de principe des élus sur l'implantation de logements insolites sur le territoire communal.

Après discussion, au regard du PLU actuel et des contraintes de la Loi Littoral, les élus émettent un avis défavorable au projet.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Monsieur Michel DE RANCOURT informe que la conférence-débat qu'il a animé le 6 février dernier sur l'élevage s'est très bien passée avec un public présent et attentif.

⇒ Madame Evelyne PALMAS fait savoir que l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Prunières « Au fil des mots » basée à la salle Saint Michel a également été un succès. La bibliothèque sera ouverte les mercredis et jeudi dans un 1^{er} temps, éventuellement le samedi selon les disponibilités des bénévoles.

⇒ Madame Martine MARSEILLE fait un point de situation sur l'avancée du projet relatif à la cabane Fleureau : Le montant estimatif des travaux a été revu et s'élève à 120 700 € HT au lieu de 110 817,70 € HT du fait de l'évolution des coûts de matériaux. Le poste de dépense le plus important est l'hélio-portage qui peut difficilement être réduit.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que l'employé communal et lui-même ont monté la bibliothèque de la salle Saint Michel et vont l'agrandir en ajoutant des rayonnages sur le mur sud. Des travaux de peinture et d'insonorisation de la salle des fêtes sont prévus pour en améliorer l'acoustique et l'usage.

Concernant les travaux de rénovation du réseau d'eau potable : les travaux pour dévier les canalisations aux Blanchons et modifier l'alimentation du reste du hameau sont réalisés. Les travaux au Serre ont débuté et ne permettent pas l'accès par le haut de la Route de Chabrières. Ils se poursuivront courant semaine du 12 février par la partie vers Costebelle et les Saignas avant de démarrer concrètement sur le hameau du Serre.

La circulation sera très entravée et l'eau risque d'être trouble quelque temps. Il est conseillé aux usagers de prendre leurs dispositions. Il rappelle que la Commune communique les informations les plus importantes aux habitants par un système d'alerte SMS envoyé sur les téléphones portables. Seuls ceux qui ont donné leur accord pourront recevoir les informations. A cet effet, le formulaire d'inscription à l'alerte SMS est disponible en Mairie. D'autre part, les informations sont également accessibles sur le site internet de la Commune et l'employé communal a diffusé des communiqués dans certaines boîtes aux lettres.

Monsieur BILLON-TYRARD poursuit en faisant un point sur le projet de rénovation de la Mairie et des annexes suite à la réunion avec le cabinet Florès. L'étude porte sur la réorganisation fonctionnelle et la rénovation des appartements et de la Mairie. L'option d'une isolation par l'extérieure semble la plus judicieuse mais elle modifiera l'aspect patrimonial du bâti. Les différents scénarii présentés ne sont pas encore arrêtés. Les coûts estimés sont de l'ordre de 800 000 € TTC.

Sur le projet de la Bascul' : le maître d'œuvre en charge a également présenté ses propositions.

Il informe également que les enduits réalisés en 2021 sur le mur du cimetière se décollent à nouveau. L'entreprise « Le Gabion » était déjà venue reprendre les enduits. Un expert devra passer afin de mettre en œuvre les assurances avant de nouveaux travaux de réparation.

Sur le projet d'aire d'accueil et de cheminement piétonnier entre la « Bassine » et la Salle Saint Michel, les élus ont, avec le cabinet topografiK, rencontré les services du Département afin de faire valider le projet. Un abaissement de la vitesse à 30 km/h sur ce secteur est prévu. Un arrêté d'alignement allant du cimetière à la salle Saint Michel sera également pris par le Département afin de déterminer la limite entre le domaine public et les propriétés riveraines.

⇒ Monsieur Robert FRAYSSINES informe avoir démonté les illuminations avec l'employé communal en lieu et place du prestataire habituel et pour un moindre coût.

Les élus échangent sur l'éventualité d'installer des éclairages solaires pour mettre en valeur d'autres espaces comme le belvédère ou le talus menant à la Mairie. Ils ajoutent, en plaisantant, qu'il faudrait prévoir au budget l'achat d'une nouvelle barbe pour le Père Noël.

⇒ Monsieur le Maire informe avoir sollicité le Département afin que seuls les véhicules de l'agent technique puissent stationner sur la surlargeur devant le local technique. Cet espace est souvent occupé par des véhicules de privés qui empêchent les manœuvres à la fois des véhicules du Département et de ceux de la Commune notamment pour le déneigement.

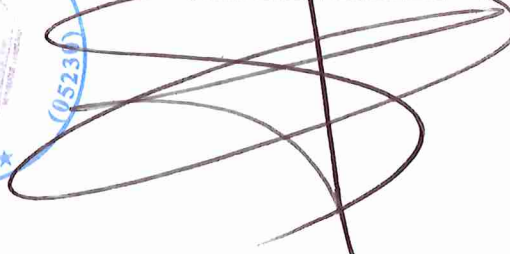
⇒ Monsieur le Maire informe que le Sénateur Jean-Michel ARNAUD sera en visite sur la Commune le 22 février prochain. Dès 8h15 pour rencontrer les élus et faire un point sur les projets de la Commune.

La séance est levée à 21 h 22.

Prunières, le 12 février 2024
Le Secrétaire de séance
Elisabeth MEYNET



Le Maire
Jean-Luc VERRIER



INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE :

Monsieur le Maire vous informe que dans le cadre de la journée mondiale de la Forêt, une soirée documentaire-débat sur le thème de la Forêt méditerranéenne est programmée le 21 mars prochain à 15h00 à la salle des cérémonies.